

Droit, vie privée, vie publique

Par **Ocea**, le **28/09/2013** à **19:38**

Bonjour, je viens de débiter en première année et mon sujet est "droit, vie privée, vie publique", il ne comporte pas de question, je ne comprend pas où il faut aboutir... C'est un sujet très large.

Il faut parler du droit à la vie privée?

Par **Booker**, le **28/09/2013** à **23:29**

Bonsoir

En effet votre sujet est extrêmement large, c'est dans le cadre de quelle matière ? Introduction générale au droit ? Votre chargée de TD vous a donné des indications ?

Cordialement.

Par **Ocea**, le **29/09/2013** à **12:39**

Bonjour,

Oui c'est dans le cadre du cours "Introduction générale au droit". Notre chargée de TD nous a envoyé ce devoirs par mail sans indications précises sur la manière d'aborder le sujet ...

A votre avis quel angle d'approche faut il adopter?

Par **Booker**, le **29/09/2013** à **14:42**

Si l'on suit l'énoncé à la lettre, l'approche qui semble s'imposer à la raison appellerait une analyse de l'impact du droit dans la vie quotidienne (droit privé) et dans la sphère publique/étatique (droit public).

Finalement votre chargé de TD vous invite à réfléchir sur l'infiltration du droit dans la société en général,

Bon courage